

**Conseil international du Café**

135<sup>e</sup> Session

Session virtuelle

30 mars 2023

Londres, Royaume-Uni

**Ordre du jour provisoire**

Item	Document
<b>Ouverture de la 135e session du Conseil</b>	
<b>1. Ordre du jour provisoire – à adopter</b>	ICC-135-0 Rev. 1
<b>2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	
<b>2.1 Nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2022/23</b> Le Chef des opérations fera rapport.	<a href="#">ICC-135-1</a>
<b>3. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter</b>	verbal
La Directrice exécutive présentera un rapport sur la situation du marché et un rapport intérim sur les travaux de l'Organisation (octobre 2022 à mars 2023), soulignant les progrès, les réalisations, les défis et les opportunités, et mettant l'accent sur l'exécution du programme des activités, en insistant sur les partenariats et les contributions volontaires.	
<b>3.1 Rapport sur la mise en valeur du café</b>	<a href="#">CDR 2021</a>
Le Chef des opérations fera une présentation sur le Rapport de 2022 sur la mise en valeur du café et rendra compte des mesures prises pour aborder le thème de l'année caféière 2022/23 et le Rapport de 2022 : "Vers une économie circulaire du café : nouvelles opportunités d'investissement, de revenus et d'emploi".	
<b>4. Accord international de 2022 sur le Café</b>	
<b>4.1 Membres de l'Accord de 2022 – à noter</b>	verbal
La Directrice exécutive fera rapport sur les Membres de l'Accord de 2022 et sur les contacts avec les pays non-membres.	
<b>4.2 Préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'Accord de 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">WP Council 329/23</a> <a href="#">WP Council 331/23</a>
La Directrice exécutive fera rapport sur les mesures prises en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022, y compris la proposition de création d'un groupe de travail chargé de réviser ou de rédiger les documents requis.	
<b>5. Durabilité et Partenariats</b>	
<b>5.1 Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et nouveaux accords de coopération – à noter</b>	verbal
Le Chef des opérations fera rapport.	
<b>5.2 Groupe de Travail Public-privé du café – à noter</b>	verbal
La Directrice exécutive rendra compte de l'avancement du Groupe de Travail Public-privé du café (GTPPC) et des domaines de travail associés.	
<b>5.3 Proposition du GPPTC, domaine de travail 3, transformation du secteur: Membres importateurs – à approuver</b>	
<b>5.4 Réglementations du secteur du café et vérifications nécessaires – à noter</b>	<a href="#">CPPTF-9/23</a>

<b>6. Questions financières et administratives</b>	verbal
<b>6.1 Comité des finances et de l'administration – à examiner</b>	<a href="#">FA-340/23</a>
La Présidente du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière de l'Organisation, <b>et fournira des informations actualisées sur la préparation du budget administratif et du programme des activités pour l'exercice 2023/24.</b>	<a href="#">FA-342/23</a>
<b>6.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés - à noter</b>	<a href="#">FA-341/23</a>
<b>6.3 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2021/22 et rapport du vérificateur - à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">FA-343/23</a>
<b>6.4 Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2021/22 et rapport du vérificateur - à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">FA-344/23</a>
Les comptes du Fonds spécial et le rapport du commissaire aux comptes seront soumis à l'approbation des Membres exportateurs.	
<b>6.5 Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2021/22 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">FA-345/23</a>
<b>6.6 Fonds de promotion – à noter</b>	<a href="#">FA-346/23</a>
Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont diffusés à titre d'information des Membres exportateurs.	
<b>6.7 Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">FA-347/23</a>
<b>7. Conférence mondiale du café – à examiner</b>	verbal
Conformément à l'article 30 de l'Accord de 2007, le Conseil nommera le Président de la 5 <sup>e</sup> Conférence mondiale du café. Le représentant de l'Inde rendra ensuite compte de la situation concernant l'organisation de la manifestation.	
<b>8. Bureaux et Comités – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	verbal
Le Conseil examinera la proposition du Secrétariat visant à officialiser les Comités Mixtes et, le cas échéant, approuvera leur mandat.	<a href="#">WP Council 330/23</a>
<b>8.1 Président et Vice-Président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">WP Council 327/22 Rev. 1</a>
Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-Président et de Membre des Comités.	
<b>9. Pouvoirs</b>	verbal
Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du Secrétariat et fera rapport au Conseil	
<b>10. Réunions futures – à noter</b>	verbal
Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.	
<b>11. Questions diverses – à examiner</b>	verbal
<b>12. Séance de clôture</b>	verbal
Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.	

DOCUMENTS DE REFERENCE
<a href="#">Accord international 2007 sur le Café</a>
<a href="#">Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Règlement de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Mandats des comités et organes consultatifs</a>
Bureaux pour l'année caféière 2021/22